SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ Point 20 de l'ordre du jour provisoire

A77/18 14 mai 2024

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

Résumé de l'appui et de l'assistance technique liée à la santé fournis à la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 7 octobre 2023

Rapport du Directeur général

- 1. En 2023, la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la décision WHA76(13), dans laquelle elle priait notamment le Directeur général de rendre compte à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en 2024, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Directeur général sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, en s'appuyant sur un suivi et une évaluation de terrain menés par l'OMS et en gardant à l'esprit l'obligation juridique qui incombe à la puissance occupante. En raison de l'intensification des hostilités en Israël et dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 7 octobre 2023, le présent rapport se limite à un bref résumé des activités menées par l'OMS avant cette date en soutien au système de santé et aux Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Des informations concernant les répercussions sur la santé et les conséquences humanitaires de la crise actuelle sont présentées dans un rapport distinct.²
- 2. La situation humanitaire et socioéconomique désastreuse, ainsi que l'insécurité, les pics de violence réguliers et les importantes restrictions à la circulation des personnes et à l'entrée de fournitures et de biens humanitaires et médicaux ont continué d'avoir des répercussions complexes sur le fonctionnement du système de santé et sur les résultats en matière de santé de la population palestinienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Au cours de l'année 2023, l'OMS a continué de fournir un appui et une aide dans le domaine de la santé à la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément au treizième programme général de travail, 2019-2025, et aux priorités stratégiques convenues entre le bureau de l'OMS pour la Cisjordanie et la bande de Gaza et le Ministère palestinien de la santé.

¹ Décision WHA76(13) 2023.

² Document A77/12.

- 3. L'OMS s'est employée à contribuer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle moyennant le renforcement des systèmes de santé, notamment grâce à l'évaluation et à l'élaboration de politiques et de stratégies de santé, à l'amélioration des systèmes d'information sanitaire, au renforcement des soins de santé primaires, à la promotion de la médecine de famille et à l'évaluation de la protection contre les risques financiers dans le domaine de la santé. L'OMS soutient l'action du secteur de la santé pour répondre aux besoins en matière de traumatismes et de blessures, aux besoins en matière de santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'en matière de maladies non transmissibles et de santé mentale.
- 4. Le taux de mortalité des moins de 5 ans était de 11,8 décès pour 1000 naissances vivantes, dont 6,21 décès néonatals. La charge de morbidité due aux maladies infectieuses était relativement faible,¹ à l'exception de la COVID-19, responsable de 7,7 % des décès en 2022. Avant l'intensification des hostilités en octobre 2023, les maladies non transmissibles représentaient la principale charge de morbidité et de mortalité, l'OMS s'attachant à appuyer les politiques visant à influer sur les principaux facteurs de risque, ainsi qu'à renforcer la conception et la mise en place des services. En 2022, 61 % de l'ensemble des décès étaient imputables aux cardiopathies ischémiques et hypertensives, aux néoplasmes malins, aux maladies vasculaires cérébrales et au diabète sucré.
- Les troubles de la santé mentale sont également une importante cause de morbidité. Les troubles dépressifs et anxieux demeurent un sujet de préoccupation majeure : dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, 44,7 % des hommes et 50,2 % des femmes avaient été victimes de détresse psychologique, tandis que dans la bande de Gaza, c'était le cas de 59,1 % des hommes et 57,9 % des femmes. Les taux de violence au sein du couple constituent également une source d'inquiétude. ² Selon un rapport de 2022 de Save the Children, les niveaux de détresse émotionnelle chez les enfants à Gaza étaient déjà en hausse avant l'intensification des hostilités fin 2023.³ Entre 2018 et 2022, ces niveaux de détresse émotionnelle chez les enfants sont passés en moyenne de 55 % à 80 %. En 2022, ils étaient 84 % à souffrir de la peur (contre 50 % en 2018) et 78 % à éprouver une profonde tristesse (contre 55 % en 2018). L'OMS agit en qualité de conseiller technique du Groupe thématique national sur la santé mentale du Ministère palestinien de la santé et copréside le groupe de travail technique intersectoriel pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans la bande de Gaza. Ces organes déployaient leurs efforts dans les domaines de l'intervention d'urgence; du renforcement des services de santé mentale, y compris dans les écoles ; de l'intégration de la santé mentale dans les soins hospitaliers généraux ; du renforcement des capacités des professionnels de la santé mentale et des personnels de soins de santé primaires ; et de l'achat de médicaments essentiels pour la santé mentale, en vue de combler les lacunes critiques. En juillet 2023, l'Institut palestinien de santé publique, créé en 2012 en tant que projet de l'OMS avec le soutien du Gouvernement norvégien, est passé sous la tutelle de l'Autorité palestinienne. L'OMS mène des actions de renforcement des capacités en vue de consolider le suivi et l'analyse et d'intégrer les principes des droits humains dans les services de santé, ainsi que des actions de plaidoyer auprès des responsables en faveur du respect, de la protection et de l'exercice du droit à la santé de tous les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

¹ Ministry of Health, Palestine Health Information Center, *Health Annual Report: Palestine*, 2022.

² Enquête STEPwise 2022 de l'OMS.

³ Save the Children International, *Trapped: The impact of 15 years of blockade on the mental health of Gaza's children*, 2022 (https://resourcecentre.savethechildren.net/document/trapped-the-impact-of-15-years-of-blockade-on-themental-health-of-gazas-children/, consulté le 18 avril 2024).

- 6. Au cours des six premiers mois de 2023, on avait déjà recensé une augmentation substantielle des violences liées à l'occupation et au conflit, ainsi que du nombre de blessés et de morts victimes de traumatismes en Cisjordanie, le nombre de décès s'établissant à 292, contre 154 en 2022. L'OMS s'est employée à renforcer les capacités des agents de santé en matière de prise en charge de victimes en grand nombre et à former les communautés aux premiers secours en cas de traumatisme là où l'accès a été restreint. Elle a mis à disposition des fournitures et des ressources à l'appui du fonctionnement des services et du centre des opérations d'urgence du Ministère palestinien de la santé.
- 7. En sa qualité de chef de file du Groupe sectoriel pour la santé, l'OMS s'est attachée à améliorer la coordination de l'action humanitaire dans le domaine de la santé, en procédant à une évaluation des besoins humanitaires globaux en matière de santé, en contribuant à la planification et à la mobilisation de l'action humanitaire en santé, et en assurant, avec 52 partenaires, le suivi des besoins dans ce domaine et de la mise en œuvre des activités décrites dans le Plan de réponse humanitaire 2023.² Au cours de la période considérée, les partenaires du Groupe sectoriel pour la santé ont fourni une assistance à plus de 500 000 personnes par l'intermédiaire des services de soins primaires et secondaires, ainsi que d'autres services spécialisés.
- 8. Dans le cadre de son assistance sanitaire à visée humanitaire pour l'année 2023, avant le 7 octobre, l'OMS a également apporté son soutien continu au renforcement des capacités afin de détecter, d'évaluer et de combattre les urgences de santé publique de portée internationale potentielles, conformément au Règlement sanitaire international (2005). Elle a en outre assuré l'apport de médicaments, de vaccins, de fournitures et d'équipements nécessaires pour assurer la pérennité des services de santé essentiels. Depuis la période de la Grande marche du retour, en 2018, lors de laquelle des manifestations avaient eu lieu dans la bande de Gaza, le long de la frontière avec Israël, pour réclamer la fin du blocus israélien et le droit au retour des réfugiés, jusqu'à l'intensification sans précédent des hostilités le 7 octobre 2023, la crise humanitaire et de la protection qui s'est prolongée a été évaluée comme constituant une urgence de catégorie 2 conformément au Cadre d'action d'urgence de l'OMS, ce qui signifie que le niveau d'intervention requis par l'OMS dépassait ses capacités locales et nécessitait un soutien supplémentaire du Secrétariat de l'OMS.
- 9. Consciente des obstacles importants nuisant au fonctionnement du système de santé palestinien dans le contexte de l'occupation, l'OMS a continué de suivre et de consigner les entraves au droit à la santé, en mettant l'accent sur les restrictions d'accès et les attaques contre les structures médicales. Les restrictions de déplacement dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ont un effet préjudiciable sur l'accès aux soins de santé. En Cisjordanie, les obstacles physiques comprennent le mur de séparation qui isole 9 % du territoire des 91 % restants,³ la multitude de postes de contrôle fixes et mobiles, ainsi que les politiques de zonage et l'expansion de l'infrastructure des colonies de peuplement, qui inclut des zones et des routes d'accès restreint. La bande de Gaza, qui est soumise à un blocus depuis 2007, est entourée d'une clôture ou d'un mur périphérique et astreinte à de sévères restrictions au passage par le poste de contrôle de Beit Hanoun (Erez), ainsi qu'à la sortie vers l'Égypte par le poste-frontière de Rafah. Israël a mis en place un régime de permis afin de contrôler les déplacements de l'ensemble des Palestiniens de la bande de Gaza et de la majorité des Palestiniens de Cisjordanie, à l'exception de ceux qui sont en possession d'une carte d'identité de Jérusalem-Est ou qui

¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Data on casualties (https://www.ochaopt.org/data/casualties, consulté le 18 avril 2024).

² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Humanitarian Response Plan: Occupied Palestinian Territory, 2023 (https://www.ochaopt.org/sites/default/files/HRP 2023.pdf, consulté le 18 avril 2024).

³ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, The humanitarian impact of 20 years of the Barrier - December 2022 (https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-impact-20-years-barrier-december-2022, consulté le 18 avril 2024).

appartiennent à une tranche d'âge bénéficiant d'une exemption. Les exigences en matière de permis ont une incidence sur l'accès des patients, de leurs accompagnateurs et des agents de santé.

10. Du 1^{er} janvier au 6 octobre 2023, dans le contexte de la crise prolongée de la protection, on a recensé 233 décès liés à l'occupation et au conflit (199 en Cisjordanie et 34 dans la bande de Gaza) et 9379 blessés (9000 en Cisjordanie et 379 dans la bande de Gaza). Au cours de cette période, l'OMS avait déjà consigné 201 attaques visant les services de santé, dont 190 ont eu lieu en Cisjordanie et ont fait sept morts et 143 blessés. Ces attaques ont touché 149 ambulances et 17 établissements de santé. Onze attaques ont eu lieu dans la bande de Gaza, faisant deux blessés. Dans un cas, un transport sanitaire a été touché et dans six autres, un établissement de santé a été visé. Entre le 7 octobre et le 31 décembre 2023, l'OMS a recensé 619 attaques contre les services de santé, dont 315 en Cisjordanie, qui ont fait sept morts et 55 blessés, et 304 dans la bande de Gaza, qui ont fait 606 morts et 764 blessés.

Le point sur la mission d'évaluation de terrain dans le Golan syrien occupé

- 11. Dans sa décision WHA76(13), l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de rendre compte de la situation sanitaire de la population syrienne dans le Golan syrien occupé, y compris les prisonniers et les détenus, en s'appuyant sur des évaluations de terrain menées par l'OMS, et d'assurer l'accès adéquat de ces personnes aux services de santé mentale, physique et environnementale.
- 12. Conformément à cette demande, le Secrétariat de l'OMS a poursuivi ses préparatifs et ses négociations en vue d'une mission d'évaluation de terrain en demandant aux autorités israéliennes et syriennes l'accès à la population syrienne et aux données sanitaires disponibles la concernant dans le Golan syrien occupé. L'évaluation de terrain a pour objectif d'évaluer l'état de santé de la population à tout âge ainsi que les comportements à risque pour la santé en accordant une attention particulière à la ventilation de données, notamment par sexe, par âge et par localité et de déterminer la couverture effective de l'ensemble de la chaîne des services de santé. Comme indiqué précédemment, il n'a pas été possible, dans le cadre de l'examen documentaire entamé, d'identifier des données ventilées sur la santé de la population syrienne dans le Golan syrien occupé afin de recenser les services de santé disponibles et leur couverture. En 2023, la mission d'enquête d'une équipe multidisciplinaire d'experts destinée à évaluer la situation sanitaire dans le Golan syrien occupé n'a pas pu être menée à bien en raison de la question non résolue de l'accès, de l'absence d'approbation par l'autorité occupante et de l'interruption des négociations résultant des hostilités en cours en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Par conséquent, le Secrétariat de l'OMS n'est pas en mesure de faire rapport sur la situation sanitaire actuelle dans le Golan syrien occupé.

RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR AMÉLIORER LA SITUATION SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

- 13. Les recommandations ci-dessous se fondent sur les éléments figurant dans le présent rapport et sur les travaux précédemment conduits par l'Organisation.
 - a) Éviter tout chevauchement dans les rapports présentés sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et renvoyer par conséquent au

-

¹ Voir le document A76/15.

rapport figurant dans le document A77/12, qui contient des recommandations pertinentes à cet égard.

b) Veiller à ce que les conditions soient remplies pour évaluer la situation sanitaire de la population syrienne vivant dans le Golan syrien occupé et l'adéquation de leur accès aux services de santé mentale, physique et environnementale, sur la base de la mission d'évaluation de terrain.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

- 14. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport conjointement avec le rapport figurant dans le document A77/12. Elle est en outre invitée à donner des orientations sur les questions suivantes :
 - Que peuvent faire les États Membres pour aider l'OMS et ses partenaires à fournir une assistance humanitaire aux fins de rétablir l'ensemble des services de santé essentiels à tous les niveaux de soins et de garantir un accès durable aux services de santé essentiels et vitaux dans le cadre du système de santé protégé ?
 - Comment protéger le système de santé du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et créer les conditions nécessaires à un accès sûr et digne aux soins de santé ?
 - Comment garantir et accroître le financement par les États Membres pour répondre aux besoins immédiats en matière de santé et assurer le relèvement et la reconstruction du système de santé dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ?
 - Comment faire en sorte que l'OMS puisse conduire une mission d'évaluation de terrain dans le Golan syrien occupé et qu'un appui soit apporté à ce titre de façon à pouvoir faire rapport sur la situation sanitaire de la population syrienne vivant là et leur apporter l'assistance technique nécessaire en matière de santé ?

= = =